

RAPPORT N° 2019/5-36
au Conseil de la Communauté
en séance du Mardi 17 décembre 2019

OBJET :

APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE POUR LA REVISION DU PDU ET DU TRAMNORD TAO

Contexte

La CINOR, en tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM), suite à l'étude réalisée en 2017 sur l'accessibilité intermodale de l'aéroport préconisée par les Ateliers du Territoire de 2015, a décidé de questionner l'opportunité d'un Tramway urbain

Dans le même temps, l'élaboration d'un schéma des mobilités sur son territoire a été un souhait de la CINOR car celle-ci avait pour ambition de réviser son Plan de Déplacements Urbains (PDU) de 2013-2023. Ledit schéma des mobilités, réalisé en 2017/2018, a confirmé l'opportunité d'un transport ferré.

Le Conseil communautaire de la CINOR a ainsi acté le 21 février 2019, le principe de la révision du PDU de la CINOR, intégrant les actions définies au schéma des mobilités, associées à une évaluation environnementale ad hoc.

Dès juin 2018, la CINOR a donc décidé d'engager les études de faisabilité d'un Tramway intraurbain dit centre-ville reliant le Barachois (Entrée Ouest) à l'Aéroport/Duparc, et empruntant une partie du tracé de la ligne historique de TCSP bus centre-ville, totalement saturée à 42 000 passagers / jour.

Fin avril 2019, les conclusions des études de faisabilité du Tramway ont démontré à l'appui d'études socio-économiques et d'une étude d'impact complète, la réalité de la faisabilité de ce projet. Le budget du tramway TAO (400M€ HT) en est fait projet soumis à l'article 121-1 et suivants du Code de l'environnement pour saisie de la CNDP, étant de 400M€ HT, la CINOR a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) fin avril 2019 - la saisie CNDP étant obligatoire pour tout projet supérieur à 300M€, la CINOR a délibéré le 28 mars 2019 pour autoriser le Président à saisir la CNDP et à engager consécutivement la mise en œuvre des décisions prises par la CNDP

La CINOR a ainsi saisi la CNDP pour la révision de son PDU et le projet du tramway nord. La CNDP a acté en séance plénière le 9 mai 2019 qu'une concertation préalable devait être organisée pour les deux procédures (PDU et TAO).

Suite au cadrage amont avec les garants désignés par la CNDP et la validation des modalités de concertation par la CNDP, la concertation a pu être engagée le 26 Aout 2019 jusqu'au 31 Octobre 2019.

Trois partis pris ont été définis pour dessiner les modalités de cette concertation conjointe :

1. Aller chercher les usagers actuels et potentiels en **allant à leur rencontre**, au cœur des quartiers et des points de flux majeurs.
2. **Changer de regard sur le transport en commun**. Les Réunionnais sont souvent très attachés à leur voiture et ne prennent les transports en commun que lorsqu'ils n'ont pas d'autres solutions. Une volonté d'inverser le regard a été souhaité pour que le transport en commun devienne la norme et la voiture l'exception.
3. **Engager** au travers de la révision du PDU et la réalisation du tramway TAO, **une dynamique de nouvelles pratiques de mobilités** permettant aux usagers de se projeter et d'expérimenter de nouveaux usages : fonctionnalité, partage, etc.

L'ambition majeure dans laquelle s'est inscrite cette concertation a été de pouvoir engager une dynamique de co-construction avec les usagers des nouvelles mobilités de demain, en les plaçant au cœur de la définition des réponses mobilités et projets de transport, dans un mode « living lab ».

Pour se faire, a été envisagé une approche **maison de projet mobile**, porteuse d'innovations dans la médiation et permettant ainsi de rendre attractive la démarche.

Le choix d'articuler conjointement la concertation du PDU avec celle du tramway TAO a également été un objectif majeur recherché, afin de soutenir la mobilisation du grand public autour de la question des mobilités.

En allant au contact de la population et dans les lieux de flux où les personnes cibles étaient effectivement mobilisables, l'objectif était d'atteindre les profils suivants :

- Le jeune public (12-25 ans) ; difficilement mobilisables lors des concertations
- Les usagers actuels de l'offre de transport en commun
- L'ensemble des habitants de la CINOR et des travailleurs sur le territoire ayant des besoins de déplacements intra urbains dont les seniors difficilement mobilisables lors des concertations
- Les demandeurs d'emploi
- Les usagers des routes qui maillent le territoire de la CINOR et qui le traversent régulièrement
- Les visiteurs et touristes séjournant ou traversant le territoire du Nord
- Les conseils citoyens
- Les comités d'usagers, voyageurs

Un total de 50 285 contacts participatifs a été dénombré.

1. Une caravane itinérante dit mobilité TAO a été positionnée suivant 61 positions durant les deux mois et demi de concertation, mobilisant une équipe de jeunes médiateurs formés et une équipe projet impactant plus de 29 000 contacts participatifs dans la zone de chalandise, dont un tiers d'élèves, grâce au partenariat avec le rectorat.
2. La dynamique des réseaux sociaux et du site internet a permis de recueillir plus de 21 000 interactions
3. Une vingtaine d'ateliers et de réunions se sont ponctués suivant différentes thématiques tels que : l'insertion urbaine, la thématique des commerces et mobilités, l'offre culturelle et mobilités, les métiers de la mobilité, la question de la tarification, la complémentarité Run rail - TAO... Ces différents ateliers et réunions ont mobilisé 616 individus, avec des participations toutes contributives et enrichissantes.

La concertation s'est déroulée dans l'environnement médiatique suivant :

- 10 panneaux 4*3 (positionnés dans 8 lieux stratégiques, avec 2 double-face),
- 21 lieux d'expositions permanentes,
- Un site internet dynamique (actualisé en permanence),
- Des encarts presse hebdomadaire,
- Des mailings hebdomadaires,
- Des réseaux sociaux actifs (Facebook, Twitter, Instagram)
- Des émissions de radio et de TV.

Une stratégie d'écoute, de mobilisation active, en allant au-devant des habitants, a permis de récolter plus de 5700 contributions formalisées dont l'analyse figure dans le bilan de concertation en annexe.

La concertation a ainsi permis d'identifier un très fort pourcentage d'attitudes favorables de l'opinion publique en faveur du projet TAO et de la révision du PDU.

Les réflexions du public ont porté principalement sur :

- Leur vision de la mobilité actuelle et leur préoccupation
- Leurs aspirations pour les mobilités de demain
- Les enjeux d'insertion urbaine, de renouvellement urbain
- La définition et la co-construction d'un centre-ville apaisé, mais dynamique avec les commerçants (près de 60 commerçants mobilisés lors de l'atelier dédié)
- La tarification, l'intermodalité et la complémentarité Run Rail - TAO
- Les modes alternatifs de circulation et notamment les modes doux ou actifs
- La nécessité de la refonte des réseaux de transports en commun
- L'insertion professionnelle sur les nouveaux métiers de la mobilité
- L'appréhension des contraintes de circulation et de l'impact sur les chiffres d'affaires des commerçants, en phase chantier

L'ensemble de ces points ont été relevés et sont détaillés au sein du rapport annexé à la présente délibération et intitulé « Bilan de la concertation », rapport établi en connaissance du bilan établi par les garants et validés par la Commission permanente de la CNDP et qui sera ensuite présenté au public pour lui faire un retour sur sa contribution.

Suite à la concertation publique, la CINOR s'engage à examiner l'ensemble des réflexions formulées le public et à y apporter une réponse.

A ce titre, la CINOR s'engage à

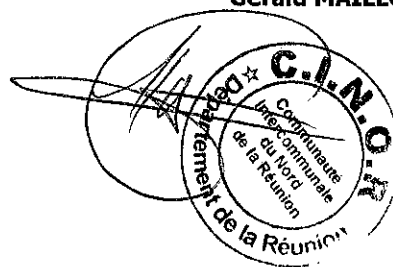
- Intégrer les remarques et observations des différents usagers en termes d'enjeux d'insertion urbaine
- Poursuivre l'opération TAO et la restructuration du réseau de transport en commun associé,
- Finaliser le montage de la gouvernance du projet et de son financement
- Mettre en œuvre le PDU révisé et engager les actions associées
- Co-construire le réseau de transports en commun avec une concertation à mettre en œuvre en propre, suivant 8 secteurs
- Développer et accompagner la co-construction des modes alternatifs sur son territoire
- Construire une intermodalité efficiente, des interconnexions fiables et une complémentarité
- Finaliser la solution de complémentarité avec la Région entre TAO et le Run-Rail
- Développer une tarification adaptée aux différents usagers
- Réfléchir à la mise en place de formations sur les nouveaux métiers de la mobilité
- Mettre en place une médiation riveraine au plus proche des usagers lors de la phase travaux
- Poursuivre la concertation dans la mise en œuvre des actions du PDU, notamment dans le cadre d'une convention avec le rectorat, mais aussi dans les échanges à consolider avec les commerçants et les usagers

L'arrêt définitif du projet de PDU et du projet définitif relatif au Tram Nord TAO sera établi en prenant en compte ces différents éléments.

A ce titre, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver le bilan de la concertation publique relative au projet TAO et à la révision du PDU
- Confirmer les engagements associés ci-dessus ;
- Autoriser le Président de la CINOR ou son représentant à engager toute action et passer toutes conventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Président,
Gérald MAILLOT**



Accusé de réception en préfecture
974-249740119-20191217-CC2019-5-36-DE
Date de télétransmission : 19/12/2019
Date de réception préfecture : 19/12/2019

**DELIBERATION N° 2019/5-36
au Conseil de la Communauté
en séance du 17 décembre 2019**

OBJET :

**APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE POUR LA REVISION DU PDU ET DU
TRAMNORD TAO**

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 1320/SG/DRCT/3 en date du 20 juin 1997 fixant le périmètre du projet de communauté comprenant les Communes de Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2686/SG/DRCT/3 en date du 22 octobre 1997 créant la Communauté de Communes C.I.N.O.R;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 4462/SG/DRCT/3 en date du 28 décembre 2000 transformant la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR) en Communauté d'Agglomération ;

Sur l'avis des Commissions Aménagement / Economie et Administration / Finances;

Sur le RAPPORT N°2019/5-36 du Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le bilan de la concertation publique relative au projet TAO et à la révision du PDU

ARTICLE 2

Confirme les engagements associés ci-dessus

ARTICLE 3

Autorise le Président de la CINOR ou son représentant à engager toute action et passer toutes conventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 28 (dont 09 procurations) Suffrages exprimés : 24 Vote pour : 24 Vote contre : 00 Abstention : 04

Pour extrait certifié conforme
Fait à Sainte Clotilde

19 DEC 2019

**Le Président,
Gérald MAILLOT**

